



GESTION DU LOUP

HONORAIRES

HONORAIRES DE GESTION

6 % TTC des sommes encaissés SANS gestion technique
8 % TTC des sommes encaissées AVEC gestion technique

ASSURANCE LOYERS IMPAYES

2.98 % TTC des sommes quittancées

LOCATIONS SAISONNIERES

25 % TTC des loyers encaissés

CONCIERGERIE

(en complément de la location saisonnière)

- Si surface du bien inférieure à 120 m² : abonnement 300 euros mensuels perçus les mois de janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre ou 7 % supplémentaires sur les honoraires de gestion TTC
- Si surface de bien comprise entre 121 et 160 m² : abonnement 400 euros mensuels perçus les mois de janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre ou 7 % supplémentaires sur les honoraires de gestion TTC
- Si surface du bien comprise entre 161 et 250 m² : abonnement 500 euros mensuels perçus les mois de janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre ou 7 % supplémentaires sur les honoraires de gestion TTC
- Si surface du bien supérieure à 251 m² : sur devis
- Honoraires sur travaux :
 - 10 % TTC du montant des travaux TTC si intervention ou contrat annuel < 5000 euros
 - 5 % TTC du montant des travaux TTC au-delà

HONORAIRES DE LOCATION

A la charge du locataire

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail (zone tendue) : 10 € / m² TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m² TTC

A la charge du bailleur

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail (zone tendue) : 10 € / m² TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m² TTC
- Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € TTC

Baux commerciaux / professionnels (charge preneur)

- Bail commercial/professionnel : 15 % TTC du loyer annuel charges comprises (minimum 1000 € TTC)
- Avenant ou renouvellement bail commercial/professionnel : 10 % TTC du loyer annuel charges comprises (minimum 1000 € TTC)
- Bail dérogatoire : 10 % TTC du loyer annuel charges comprises (minimum 1000 € TTC)

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Edition du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers

30 euros TTC par immeuble